MUNICIPALITE DE MILAN

30040 MUNICIPALITE DE MILAN 403, RANG SAINTE-MARIE MILAN (QUÉBEC) GOY 1E0

(819) 657-4527

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2025

Période d'Imposition du 2025-01-01 au 2025-12-31

Adresse

CHEMIN DE LA YARD

Matricule

5754 36 8321 00 0000

Cadastre(s) et numéro(s) de lot

4501224,4501797

Date de calcul (arrérages, intérêts et pénalité)

2025-04-01

N° compte

Date

Crédit

Total à payer

Nº certificat

0,00

1 458,23 \$

005299

2025-02-12

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition		Valeur imposable		Taux	% taux	Montan
GE - TAXES FONCIERES	2025-01	EVALUATION		195 900	.00	66120	100	1 295,29
RB - COL.ORD. SELECT.	2024-01	MONTANT		1	1	111.69	100	111,69
GB - EMPRUNT CAMION	2024-01	UNITE		1		51.25	100	51,25
				E: Tayo impocable c'appli	auant à touc los	c immaubl		
t: Taxe autre que foncière ou compensation pour l: Taxe ou compensation ne pouvant être payée	vant être acquittée, selon un règler	ment local, en	plusieurs versements	E: Taxe imposable s'appli S: Taxe s'appliquant aux B: Taxe s'appliquant aux	mmeubles d'un	secteur d	e la municipalité	
k: Taxe autre que foncière ou compensation pour J: Taxe ou compensation ne pouvant être payée	vant être acquittée, selon un règler	ment local, en	plusieurs versements	S: Taxe s'appliquant aux	mmeubles d'un	secteur d	e la municipalité ir lesquels elle e	
R: Taxe autre que foncière ou compensation pouv J: Taxe ou compensation ne pouvant être payée Échéance(s) et palement(s)	/ant ètre acquittée, selon un règler en plusieurs versements	7	plusieurs versements 243,08 \$ 4)	S: Taxe s'appliquant aux B: Taxe s'appliquant aux	mmeubles d'un bénéfices des ti	i secteur d ravaux poi	e la municipalité ir lesquels elle e urantes	st imposée
	vant être acquittée, selon un règler en plusieurs versements Échéance(s))1		S: Taxe s'appliquant aux B: Taxe s'appliquant aux 2025-09-01	rnmeubles d'un bénéfices des tr 243,09 \$	secteur d ravaux pou Taxes co	e la municipalité ir lesquels elle e urantes	st imposée 1 458,2

Après échéance(s) Taux d'intérêt annuel 15%